

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-018

Cette ordonnance vise à autoriser l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement interdit de 8 h à 22 h 30 sur une distance de 29 mètres vers le nord, immédiatement au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, et d'autoriser l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement interdit de 8 h à 22 h 30 sur une distance de 23 mètres vers le nord, à 91 mètres de l'avenue Louis-Dessaulles, district de la Pointe-aux-Prairies

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-019

Cette ordonnance vise à établir la mise à sens unique de la circulation dans le sens anti-horaire, pour le tournebride de la rue Jules-Helbronner, en plus d'interdire le stationnement en tout temps sur une distance de 41 mètres, entre les adresses 12 430 et 12 406 Jules-Helbronner et d'interdire le stationnement le lundi de 14 h 30 à 15 h 30 entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre aux abords de l'îlot central, district de la Pointe-aux-Prairies

ORDONNANCES NO OCA18-(B-3)-001G, OCA18-(P-1)-001G, OCA18-(C-4.1)-004G, OCA18-(P-3)-001G, OCA18-(RCA09-Z01)-002G et OCA18-(17-079)-001G

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2018.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 11 décembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/rdp-pat